



Conseil Supérieur de la Santé

VOTRE LETTRE DU 22/01/2015
VOS RÉF. MDB/PF/BW/KVDW/201-175
NOS RÉF. CSS 9266
DATE 04/02/2015
ANNEXE(S) 1

CONTACT PAUWELS André
TÉL. 02/524.91.48
FAX 02/524.91.55
E-MAIL andre.pauwels@sante.belgique.be

A l'attention de Madame la ministre De Block
Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique
Finance Tower
Rue du Jardin Botanique 50, boîte 175
1000 Bruxelles

OBJET Demande d'avis relative à la stratification des comportements à risque: don de sang des hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes.

Récemment Madame la ministre a saisi le Conseil Supérieur de la Santé (CSS) pour qu'il rende un avis sur l'opportunité de supprimer l'« ajournement » permanent du don de sang des hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes (HSH) en prenant exemple sur l'ajournement temporaire d'un an après le dernier contact sexuel à haut risque mis en œuvre récemment dans plusieurs pays.

Les critères de contre-indication au don de sang existent depuis les origines de la transfusion sanguine, mais leur forme, leur contenu et les objectifs auxquels ils sont destinés ont été largement redéfinis depuis les années 50. Ainsi, le CSS a rendu public en 2005 un avis (CSH n° 8094) sur les comportements à risque pour les maladies sexuellement transmissibles (syphilis, SIDA, autres MSTs). L'intention des recommandations était de rappeler que l'orientation sexuelle *per se* n'est pas visée par les mesures d'exclusion mais que l'augmentation estimée du risque liée à des comportements sexuels équivaudrait, en cas d'acceptation de tout don provenant des HSH, à perdre 54,5% du gain en qualité obtenu grâce aux technologies de dépistage.

Par ailleurs, des nouvelles données scientifiques ont été analysées par différentes commissions et agences de réglementation se basant sur la science (voir p.ex. le *Memorandum technique* EDQM, en annexe).

A noter qu'au niveau européen, la Resolution CM/Res(2013)3 stipule:

3. Decide on a temporary deferral policy for a given risky sexual behaviour only when having demonstrated that this sexual behaviour does not put the donors at high risk of acquiring severe infectious diseases that can be transmitted by blood;

CSH. La sécurisation maximale de la collecte et de la transfusion sanguine. Avis n° 8094. Bruxelles: CSH; 2005.

EDQM - Direction européenne de la qualité du médicament et des soins de santé. Risk behaviours having an impact on blood donor management. Technical Memorandum. Strasbourg: EDQM; 2012 / Offergeld et al. Sexual risk behaviour and donor deferral in Europe. Vox Sang 2014;107:420-7.
Resolution CM/Res(2013)3 on sexual behaviours of blood donors that have an impact on transfusion safety.



Conseil Supérieur de la Santé

Le CSS voudrait informer Madame la ministre qu'une mise-à-jour de l'estimation du risque résiduel est actuellement en préparation par le Dr. A. Sasse (ISP) à partir des plus récentes données épidémiologiques du SIDA en Belgique.

Au vu de ces éléments, le Conseil estime qu'il n'y a pas lieu de rendre un avis scientifique sur cette thématique. En ce qui concerne les nombreux autres aspects, éthiques et législatifs, le Conseil suggère que soient saisies les Commissions pertinentes (notamment Bioéthique, AFMPS).

Le Président du CSS,

Jean Nève.